

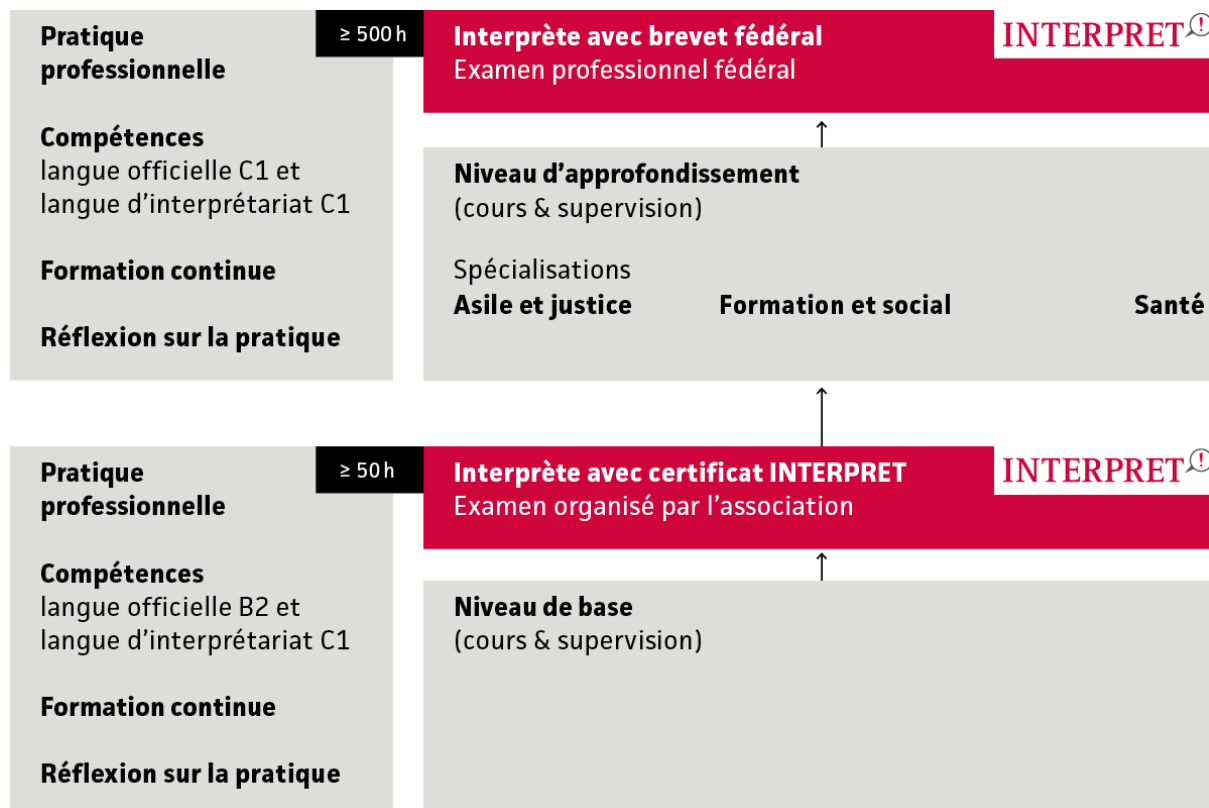
Système de qualification INTERPRET : recommandations générales

Cours de base « interprète avec certificat INTERPRET » Formation « interprète avec brevet fédéral »

Les recommandations suivantes sont, en tant que mesures d'assurance qualité, destinées aux institutions de formation souhaitant proposer des cours aux interprètes qui veulent se préparer à l'examen menant au certificat INTERPRET ou au brevet fédéral. Se conformer aux recommandations d'INTERPRET permet aux prestataires des cours d'axer leur travail sur les compétences opérationnelles requises pour la pratique professionnelle, de même que de veiller à ce que les contenus soient en adéquation avec les exigences de l'examen.¹

Le système de qualification INTERPRET

INTERPRET est l'organe responsable du système de qualification pour l'interprétariat dans les domaines *asile & justice*, *formation & social*, ainsi que *santé*. Il offre la possibilité d'obtenir deux qualifications reconnues au niveau national et sur le marché de l'emploi : le certificat INTERPRET et le brevet fédéral d'interprète.



Le certificat INTERPRET (niveau de base) est un certificat délivré par une association qui atteste des compétences de bases pour des prestations d'interprétariat simples dans les domaines d'intervention mentionnés.²

Le brevet fédéral atteste de vastes connaissances et compétences spécialisées permettant d'offrir des prestations efficaces, précises et adaptées au contexte, dans des situations

¹ Pour le profil de qualification et les examens, voir les documents séparés (pas encore publiés)

² Pour en savoir plus sur les compétences opérationnelles, voir les documents correspondants (pas encore publiés)

d'interprétariat complexes. Il s'agit d'un titre du degré tertiaire du système suisse, qualifiant une formation professionnelle supérieure.³

Le système de qualification a été complètement revu entre 2020 et 2023. Le règlement de l'examen menant au certificat INTERPRET ainsi que le règlement d'examen et les directives de l'examen menant au brevet fédéral seront disponibles sur notre site Internet à compter de janvier 2024.

Certificat INTERPRET

Afin d'obtenir le certificat INTERPRET, les interprètes doivent passer avec succès un examen.

Cet examen teste les compétences et connaissances de base des candidat-e-s pour des missions d'interprétariat simples dans les domaines *asile & justice, formation & social*, ainsi que *santé*. L'examen porte tout particulièrement sur les domaines de compétence suivants :

- préparer les interventions d'interprétariat ;
- effectuer une intervention d'interprétariat ;
- évaluer une intervention d'interprétariat ;
- disposer des connaissances de base et du vocabulaire spécialisé et les utiliser dans la pratique ;
- connaître les techniques numériques d'interprétariat et les utiliser dans des situations simples.

Pour être admis à l'examen menant au certificat INTERPRET, il faut :

- disposer d'au moins 50 heures d'expérience en interprétariat, dans les domaines d'intervention Asile et justice, Formation et social ou Santé ;
- disposer d'une attestation de langue de niveau B2 selon le CECR dans la langue d'examen ;
- disposer d'une attestation de langue, reconnue par INTERPRET, de niveau C1 selon le CECR dans la langue d'interprétariat (compétences orales).

Brevet fédéral

L'examen professionnel teste les compétences approfondies pour des interventions d'interprétariat complexes dans les trois spécialisations *asile & justice, formation & social et santé*. Les participant-e-s à la formation « interprète avec brevet fédéral » se spécialisent dans au moins l'une des trois spécialisations. Dans le même temps, ils-elles acquièrent, grâce à une profonde compréhension de la profession, les compétences pour pouvoir intervenir de façon professionnelle et efficace dans les deux autres spécialisations.

La validation de l'examen professionnel d'interprète autorise à porter le titre protégé de :

- Interprète avec brevet fédéral
- Dolmetscher:in mit eidgenössischem Fachausweis
- Interprete con attestato professionale federale

Sont admis à l'examen professionnel fédéral les candidat-e-s qui :

- sont en possession d'un certificat fédéral de capacité ou d'une qualification équivalente ;
- disposent d'au moins deux ans d'expérience professionnelle, avec au moins 500 heures d'expérience en interprétariat, dans les domaines d'intervention *asile et justice*,

³ Pour en savoir plus sur le règlement d'examen et les directives, voir les documents correspondants (pas encore publiés)

formation et social ou santé, dont au moins 250 heures dans la spécialisation d'examen ;

- disposent d'une attestation de langue de niveau C1 selon le CECR dans la langue d'examen ;
- disposent d'une attestation de langue, reconnue par INTERPRET, de niveau C1 selon le CECR dans la langue d'interprétariat (compétences orales).

Groupe-cible

Cours de base

Le cours de base (niveau de base) s'adresse aux personnes disposant de bonnes connaissances d'une langue officielle suisse et d'au moins une langue de migration pertinente pour la Suisse qui veulent travailler en tant qu'interprète professionnel·le dans les domaines de l'asile et de la justice, de la formation et du social ou de la santé.

Pour la participation au cours de base, les prérequis suivants sont recommandés :

- connaissances orales et écrites d'une langue officielle suisse au minimum de niveau B2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ;
- compétences orales dans au moins une langue de migration pertinente sur le marché de l'emploi suisse, de niveau C1 selon le CECR ;
- connaissances informatiques de base (outils de communication usuels, MS Office), accès à un ordinateur et Internet ;
- intérêt et motivation pour travailler en tant qu'interprète et pour obtenir le certificat INTERPRET.

Formation « interprète avec brevet fédéral »

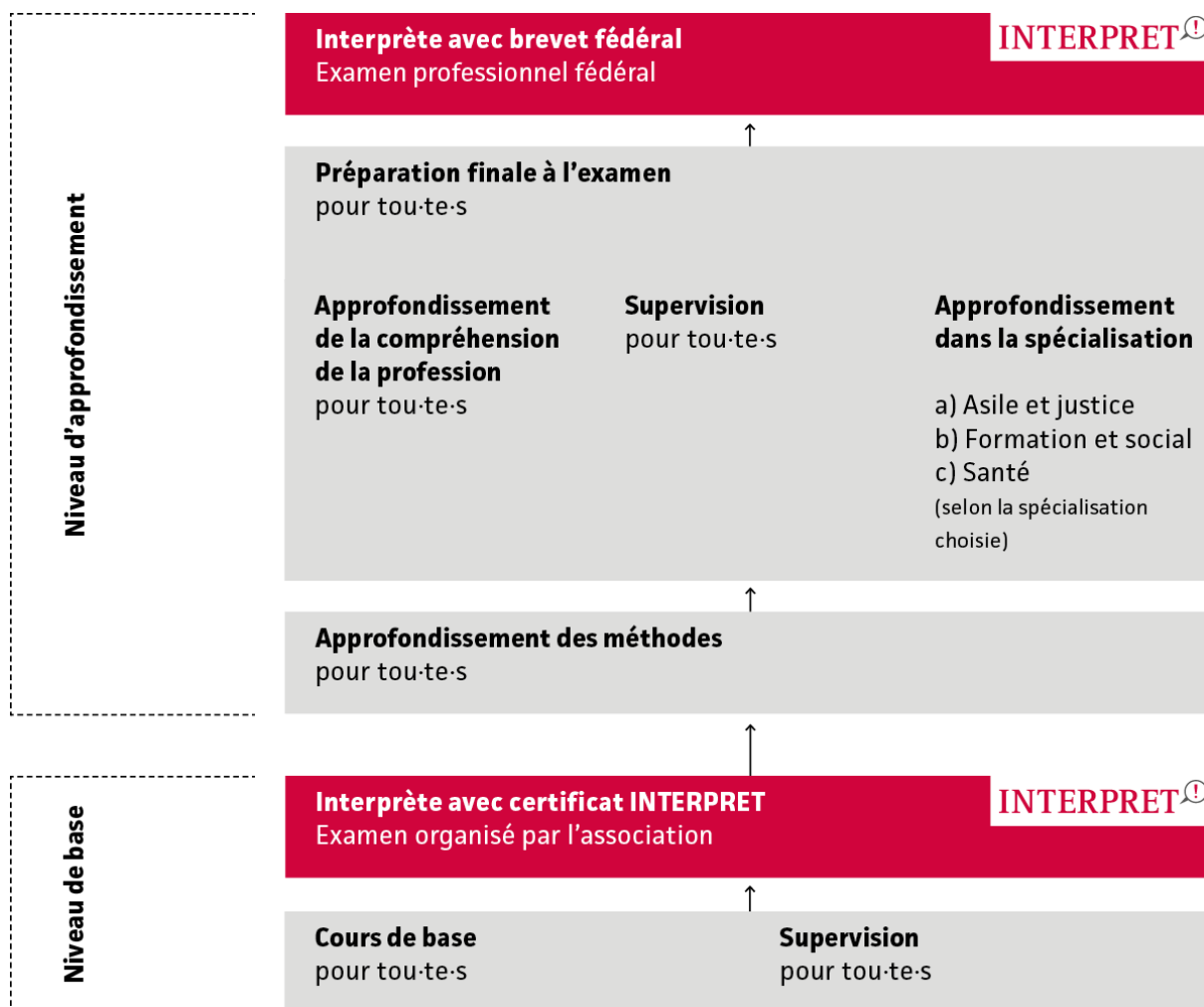
La formation « interprète avec brevet fédéral » (niveau d'approfondissement) s'adresse aux personnes qui choisissent au moins une des spécialisations et qui en même temps veulent disposer de compétences pour des missions d'interprétariat dans des situations complexes dans les deux autres domaines d'intervention. Elle est conçue pour toutes les personnes qui peuvent justifier d'expérience professionnelle en tant qu'interprète dans au moins l'une des spécialisations et qui désirent, en cours d'emploi, obtenir un titre de formation continue fédéral et reconnu.

Pour la participation à la formation d'approfondissement, les prérequis suivants sont recommandés :

- certificat INTERPRET ;
- expérience pratique d'interprétariat d'au moins 50 heures ;
- compétences linguistiques de niveau C1 selon le CECR dans la langue officielle, resp. langue de la formation ;
- compétences linguistiques de niveau C1 selon le CECR dans la langue d'interprétariat ;
- connaissances informatiques de base (outils de communication usuels, MS Office), accès à un ordinateur (idéalement portable) et à Internet ;
- connaissances des structures politiques, juridiques et socio-économiques en Suisse ainsi que de la région d'origine des personnes allophones ;
- capacité d'(auto-)analyse et de réflexion ;

Conception et organisation des cours

INTERPRET recommande la conception et l'organisation des cours des niveaux de base et d'approfondissement avec une supervision en accompagnement comme suit⁴ :



Volume pour le cours de base

- temps de présence (cours en présentiel ou en ligne) : 15 jours de cours*, soit 97,5 heures de cours
- temps d'apprentissage en autonomie : 7 jours, soit env. 45,5 heures (hors préparation à l'examen)
- supervision : 3 demi-jours, soit 9 heures (en groupe)
- jours de cours et supervision répartis sur 3-6 mois

*1 jour de cours = 6,5 heures de cours ; 1 heure de formation = 60 minutes

Volume pour les quatre cours au niveau d'approfondissement

- temps de présence (cours en présentiel ou en ligne) : 23 jours de cours*, soit env. 150 heures de cours (hors supervision)
- temps d'apprentissage en autonomie : 31 jours*, soit env. 200 heures (hors préparation d'examen)

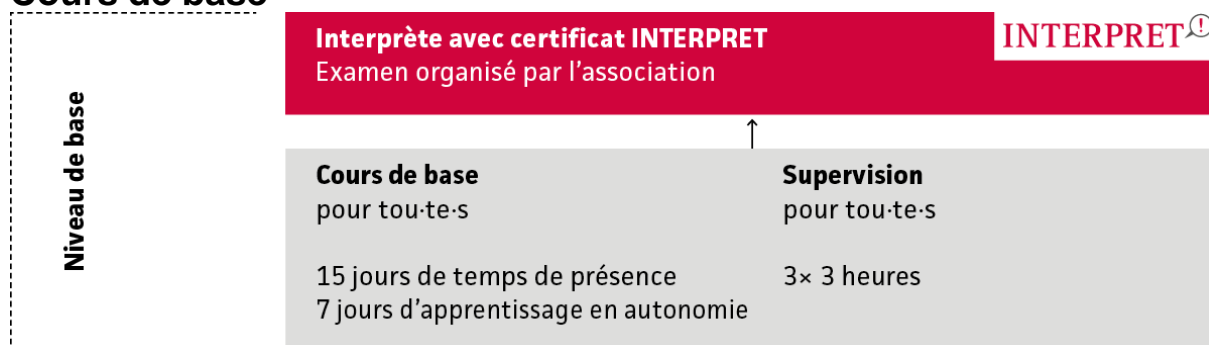
⁴ Les recommandations concernant le cours de base ont été élaborées à partir d'un projet pilote dans le cadre duquel un cours de base pour interprètes a été mené et évalué.

- supervision : 6 demi-jours, soit 18 heures (en groupe)
- cours/jours de cours répartis à l'intérieur de la formation et supervision sur 1 année (2 semestres) (Possibilité de faire la formation en une année ou sur plusieurs années (durée de formation flexible))
 1 jour de cours = 6,5 heures de cours ; 1 heure de formation = 60 minutes

Forme de la formation

- en cours d'emploi, c.-à-d. cours pendant un jour de travail par semaine au maximum et le samedi ou le soir
- formation hybride : combinaison avec temps de présence en présentiel ou en ligne (max. 25% en ligne, en principe demi-journée/soirs) et de temps d'apprentissage en autonomie via une plate-forme d'apprentissage
- mise à disposition des documents pour l'apprentissage en autonomie via la plate-forme (organisation libre du temps de travail)

Cours de base



Contenus de cours et nombre de jours de cours par contenu

Pour le cours de base, INTERPRET recommande les contenus de cours suivants avec un certain nombre de jours pour le temps de présence et pour le temps d'apprentissage en autonomie (le temps d'apprentissage en autonomie pour la préparation de l'examen menant au certificat n'est pas pris en compte ici) :

TdP = Temps de présence (jours)
 TdAA = Temps d'apprentissage en autonomie (jours)

	Contenus	TdP	TdAA
Cours de base	<i>Techniques d'interprétariat (interprétariat consécutif, techniques de prise de notes)</i>	4	1
	<i>Ethique et rôle</i>	3	1
	<i>Initiation aux domaines d'intervention</i>	2	1,5
	<i>Préparation à une intervention</i>	1	1
	<i>Terminologie, glossaire</i>	1	1
	<i>Connaissances de base en communication interculturelle</i>	0,5	0,5

	<i>Interprétariat par téléphone et par vidéoconférence</i>	1	0,5
	<i>Réflexion et hygiène mentale</i>	1	0,5
	<i>Simulation de l'examen</i>	1	
	<i>Introduction et conclusion du cours</i>	0,5	
Total		15 jours	7 jours

Cours d'approfondissement

Pour les quatre cours d'approfondissement avec supervision, INTERPRET recommande les contenus de cours suivants avec le nombre suivant de jours de temps de présence et de temps d'apprentissage en autonomie :



Cours 1) Approfondissement des méthodes (1)

Le cours *Approfondissement des méthodes* est suivi par l'ensemble des participant·e·s. Il sert d'orientation pour la formation et à l'ancrage de techniques d'apprentissage et de travail comme base pour pouvoir participer aux cours suivants de la formation ainsi que pour l'activité professionnelle. L'objectif de ce cours est de repérer et de rectifier le niveau hétérogène des participant·e·s, en lien avec la diversité de leur formation précédente et de leurs expériences pratiques ainsi que de leurs compétences méthodologiques et technico-numériques (p. ex. en recommandant des offres externes).

	Contenus	TdP	TdAA
Approfondissement des méthodes	<i>Méthodes d'apprentissage et de travail</i>	1	1

Cours 2a, 2b, 2c) Approfondissement dans la spécialisation

Le cours *Approfondissement dans la spécialisation* n'est suivi que par les participant-e-s qui choisissent la spécialisation correspondante. Il sert à élargir et à consolider les connaissances professionnelles, les compétences et les stratégies d'interprétariat méthodiques et technico-numériques, ainsi qu'à approfondir la compréhension du rôle et les stratégies permettant de relever les défis de la communication dans la spécialisation choisie.

	Contenus	TdP	TdAA
Approfondissement dans la spécialisation	<i>Recherche</i>	0,5	1
	<i>Connaissances approfondies du domaine spécialisé</i>	4	8
	<i>Terminologie, glossaire</i>	0,5	1
	<i>Ethique et rôle</i>	1,5-3 (en fonction de la spécialisation)	3-6
	<i>Techniques et stratégies d'interprétariat (y c. technique de prise de notes et entraînement de la mémoire)</i>	3-4,5 (en fonction de la spécialisation)	6-9
Total	par spécialisation	11	22

Cours 3) Approfondissement de la compréhension de la profession

Le cours *Approfondissement de la compréhension de la profession* est suivi par l'ensemble des participant-e-s. Il élargit les connaissances dans les deux autres spécialisations et consolide les compétences et stratégies d'interprétariat méthodiques et technico-numériques dans le cadre d'offres de formation transversales. Les ateliers permettent d'approfondir la réflexion sur les relations avec les professionnel-le-s, les client-e-s et les mandataires et d'affiner les compétences en matière de présentation et de résilience. Les participant-e-s profitent de l'échange avec les interprètes des deux autres spécialisations et aiguisent leur conscience sur les points communs et différences existant en matière de rôles et de communication dans les différents domaines d'intervention.

	Contenus	TdP	TdAA
Approfondissement de la compréhension de la profession	<i>Interprétariat à distance, technologies linguistiques</i>	1	1
	<i>Connaissances de base dans les deux autres domaines de spécialisation</i>	1	2
	<i>Gestion de l'intervention</i>	0,5	0,5
	<i>Conditions de travail et de recrutement</i>	0,5	

	<i>Atelier voix et parole</i>	0,5	0,5
	<i>Atelier promotion de la résilience et force mentale</i>	1	1
	<i>Ateliers aspects culturels</i>	1	1
	<i>Atelier sur la vulnérabilité</i>	1	1
	<i>Méthodes d'apprentissage et de travail</i>	individuelles et axées sur les besoins	individuelles et axées sur les besoins
	<i>Interprétariat (aspects transversaux)</i>	1,5	1
Total		8	8

Cours 4) Préparation finale à l'examen

Le cours *Préparation finale à l'examen* est suivi par tou-te-s les participant-e-s durant les dernières semaines avant l'examen professionnel. Il permet de faire un récapitulatif des contenus de cours et de consolider les connaissances et compétences en vue de l'examen professionnel.

	Contenus	TdP	TdAA
Préparation finale à l'examen	<i>Récapitulatif des contenus de cours et consolidation des connaissances</i>	1	Individuel
	<i>Simulation de l'examen</i>	2	Individuel
	<i>Développement d'une stratégie personnelle en vue de l'examen</i>	Individuel	Individuel
Total		3	Individuel

Supervision accompagnant la formation

Dans le cadre du cours de base, 9 heures de supervision en groupe sont recommandées, au niveau d'approfondissement 18 heures en accompagnement des cours 2) et 3). La supervision encourage et renforce la conscience des rôles, la compétence de réflexion et la résilience des interprètes.

	Contenus	Temps de présence (heures)
Supervision accompagnant la formation	<i>Clarification d'un mandat d'interprétariat</i> <i>Rôle</i> <i>Gestion des perturbations</i> <i>Observation, interprétation et évaluation</i> <i>Emotions, implication, pose de limites</i> <i>Renforcement des ressources</i> <i>Nouvelles technologies</i>	3 x 3 heures (niveau de base) 6 x 3 heures (niveau d'approfondissement)
Total		27 heures

Méthodes

INTERPRET recommande d'adopter les méthodes décrites ci-dessous pour les cours d'approfondissement.

Orientation sur les compétences et la pratique

Les cours ont pour objectif l'acquisition de compétences opérationnelles dans le sens d'un empowerment permettant de gérer en tant qu'interprète des missions simples (niveau de base) à complexes (niveau d'approfondissement).

L'accent des cours en présentiel ou en ligne porte principalement sur les exercices pratiques (exercices d'interprétariat, jeux de rôle, analyses de cas et de situations, scénarios, simulations, etc.). A cela s'ajoute le recours à des intervenant·e·s externes spécialisé·e·s et des discussions structurées ainsi que des visites en institutions pour les cours d'approfondissement.

Apprentissage autonome via la plate-forme

La plate-forme permet de :

- faire le lien entre le temps de présence (cours en présentiel ou en ligne) et le temps d'apprentissage en autonomie (formation hybride) ;
- mettre à disposition des documents et des exercices pour la préparation et le suivi du temps de présence et l'approfondissement des contenus de formation pendant le temps d'apprentissage en autonomie ;
- donner des feedbacks (formateur·rice·s et tuteurs·rice·s) sur les missions pour le temps d'apprentissage en autonomie ;
- aider à préparer les examens menant au certificat ou au brevet fédéral.

Orientation sur l'examen

- référence à l'examen menant au certificat ou à l'examen professionnel dans les cours en présentant les différentes parties d'examen et le format d'examen et avec exercices pour s'y préparer (simulations)
- attribution de missions pour le cours *Préparation finale de l'examen* (niveau d'approfondissement)

Remarques complémentaires

L'élaboration des documents pour la plate-forme d'apprentissage, sa gestion et sa mise à jour ainsi que l'encadrement des participant·e·s sont coûteux en temps et en argent. INTERPRET recommande donc d'utiliser des synergies entre différentes institutions de formation.

Pour des recommandations plus détaillées sur l'organisation (contenus et méthodes) des différents cours, veuillez consulter les recommandations spécifiques.